

ADDITIF N° - DCCR N° 01/ CAE /2022, relatif à l'acquisition des câbles électriques MT et BT

Suite à la demande d'éclaircissements émises par certains candidats concernant l'additif N° - du DCCO N° 02/CAE/2022 ; relatif à la demande de cotation à compétition ouverte pour l'acquisition des câbles électriques MT et BT.

J'ai l'honneur de vous communiquer les éléments de réponses suivants :

N°	Questions	Réponses
1	Le câble R2V sont conçu selon la norme NFC mais pas XPC	oui
2	Les certificats de test de type ne sont pas applicables pour les Câbles selon la norme NFC, uniquement les tests de routine	oui
3	Les câbles NFC33-210 sont hors gamme de production.	CONFORMER AU MARCHÉ
4	Le câble 1x240 conçu AL/XLPE/PVC 0.6/1 KV selon la norme NFC32-321, rigide mais pas souple.	oui
5	Les câbles torsadés proposé selon la norme NFC33-209 ne sont pas armés.	oui

Le Président de la Commission des Marchés d'Exploitation

Cheikh Abdellahi BEDDA